

Moderniser le système d'épargne-retraite du Canada

Allocution de Terry Campbell

Vice-président, Politique

Association des banquiers canadiens (ABC)

Prononcée devant le

Comité permanent des finances

Le 23 mars 2010

Ottawa

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Bonjour! Je tiens à commencer par remercier le président et les membres du Comité pour cette occasion de fournir notre point de vue au sujet du système d'épargne-retraite du Canada. Je suis accompagné aujourd'hui par mon collègue Marion Wrobel, directeur de l'évolution des marchés et de la réglementation à l'ABC. Nous avons soumis au Comité, en novembre dernier, un rapport qui traite de l'enjeu en question et qui renferme une nouvelle étude faite sur l'épargne des ménages canadiens. Nous avons prévu aujourd'hui des exemplaires de ce rapport.

L'Association des banquiers canadiens partage les préoccupations émises au sujet du niveau d'épargne en général, et de l'épargne-retraite en particulier, chez les Canadiens. À titre de fournisseurs d'instruments d'épargne-retraite, d'employeurs offrant des régimes de retraite à prestations déterminées et de conseillers auprès des Canadiens à travers les divers cycles financiers dans leur vie, nos membres sont activement engagés dans la recherche de moyens de raffermir le système d'épargne-retraite au pays.

Mon intervention aujourd'hui comporte quatre points clés.

Premièrement, les raisons qui motivent les familles canadiennes à épargner et les façons dont ces familles effectuent l'épargne comportent de nombreux aspects qui varient considérablement au cours du cycle de vie d'une famille. Parfois, on a tendance à considérer la participation à un régime de retraite agréé comme seule mesure permettant d'atteindre la sécurité financière, alors qu'en réalité les Canadiens disposent de diverses façons pour se préparer à la retraite. Nous craignons qu'une approche universelle ne soit pas efficace pour répondre aux besoins d'épargne des Canadiens. En effet, cette approche pourrait avoir des conséquences fortuites, comme le simple transfert des fonds d'un instrument à l'autre sans toutefois augmenter le niveau d'épargne.

Deuxièmement, les décideurs devront envisager plusieurs questions avant de tenter d'instaurer un nouveau régime public. Par exemple, certains ont proposé la création d'un régime à cotisations déterminées complémentaire auquel les employés seront automatiquement inscrits (avec possibilité de décliner la participation). Cette mesure suscite de nombreuses questions... Au près de qui les participants obtiendront-ils des conseils au sujet des placements dans ce régime? Les Canadiens savent exactement ce qu'ils recevront du Régime de pensions du Canada (RPC), qui est un régime à prestations déterminées; qui répondra aux attentes des familles canadiennes face à l'incertitude des prestations au titre de tout nouveau régime à cotisations déterminées auquel elles devront souscrire automatiquement? Et quel sera l'effet d'un nouveau régime sur les incitatifs qui poussent les employeurs à parrainer un nouveau régime de retraite pour leurs employés ou à maintenir leur régime en cours?

Troisièmement, nous sommes d'avis que le système actuel n'est pas défaillant – bien au contraire, il s'agit d'un système solide qui fonctionne bien – mais a quand même besoin de quelques améliorations. Si notre objectif commun est de raffermir la sécurité financière des Canadiens, il serait plus efficace que les gouvernements au pays collaborent à l'amélioration du système d'aide fiscale à l'épargne-retraite plutôt que de créer des régimes publics qui seraient redondants en termes de système et de structure.

Dans le rapport que nous vous avons soumis, nous faisons quelques recommandations susceptibles d'améliorer davantage notre système d'épargne-retraite. Permettez-moi d'en souligner quelques-unes. Les règles devraient être modifiées afin de permettre la création de nouveaux types de régimes de retraite. Par exemple, la loi devrait permettre l'existence de régimes de retraite indépendants de la relation de travail, ainsi

que des régimes parrainés par plusieurs tierces parties et ouverts à de larges catégories de participants. De tels régimes offriraient aux petites entreprises des options efficaces pour remplacer le parrainage d'un régime de retraite d'entreprise et, en plus, seraient ouverts aux travailleurs autonomes afin qu'un plus grand nombre de Canadiens puisse y participer et épargner en vue de la retraite.

Aussi, les règles régissant le système d'aide fiscale à l'épargne-retraite devraient être améliorées, par exemple, en augmentant l'âge auquel le compte du régime enregistré d'épargne-retraite devra être fermé et en réduisant le taux d'imposition des retraits à partir du REER. Par ailleurs, l'instauration d'un plafond viager sur l'épargne à l'abri de l'impôt, plutôt qu'une limite annuelle, permettrait aux travailleurs qui passent par des difficultés financières durant une certaine période de leur vie de se rattraper lorsqu'ils se retrouveront dans une meilleure situation. Le nouveau Compte d'épargne libre d'impôt illustre parfaitement comment un instrument d'aide fiscale bien conçu peut aider les Canadiens à épargner efficacement.

De plus, il ne faut pas oublier le besoin d'améliorer la littératie financière, étant donné qu'elle se trouve en lien direct avec l'épargne et la planification de la retraite. Nous appuyons les efforts du groupe de travail sur la littératie financière mis en place par le gouvernement.

Quatrièmement, le niveau adéquat d'épargne-retraite est une question nationale qui nécessite des solutions publiques nationales pour augmenter la capacité des Canadiens à épargner davantage. Dans les questions de politique financière en général, et de politique visant l'épargne-retraite en particulier, la fragmentation des solutions à travers le pays finit par nuire aux Canadiens.

Je serai heureux de répondre à vos questions et de discuter avec vous des points que nous avons soulevés aujourd'hui.

Merci!